

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2014 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mil quatorze, le 16 avril
Présents	18	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	1	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril

Date de convocation : 08/04/2014

Présents : Mme Sylvie ARNOUX, M. Patrick ANDRE, M. Yohann BARTHOD, M. Fabien BEZ, M. Régis BINETRUUY, M. Pascal DEJARDIN, M. Jean-Luc DUFFAIT, Mme Lydia GAIFFE, M. Jean GARREAU, Mme Patricia JOUFFRAY, Mme Elsa JULLIARD, Mme Marie-Jo KACZMAR, Mme Nathalie LIMOGES, Mme Sebahat POLAT, M. Jean-Luc PUGIN, Mme Catherine ROGNON, Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON et Mme Aline SAUGE.

Absents : M. David SCHALLER (procuration à M. Fabien BEZ)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Patricia JOUFFRAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20140416-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2014

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2014. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140416-02 Indemnités de fonction du maire et des adjoints

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

CONSIDERANT que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour :

- DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :
 maire : 34 %
 adjoints : 10,5 %
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 02 avril 2008.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du Budget Communal.
- DIT qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

20140416-03 Elections des commissions communales

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la transmission à tous des projets de nom de commission et de leur contenu, il convient maintenant de définir les membres de chaque commission communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la composition des commissions communales de la manière suivante :

APPEL D'OFFRES	BOIS FORET	BATIMENT & PATRIMOINE	EAU & ASSAINISSEMENT
<p>Catherine ROGNON (présidente)</p> <p><u>Titulaires :</u> Yohann BARTHOD Jean GARREAU David SCHALLER</p> <p><u>Suppléants :</u> Fabien BEZ Régis BINETRUY Sebahat POLAT</p>	<p>Patrick ANDRE (responsable)</p> <p>Sylvie ARNOUX Pascal DEJARDIN Jean-Luc DUFFAIT Lydia GAIFFE Jean-Luc PUGIN David SCHALLER</p>	<p>Régis BINETRUY (responsable)</p> <p>Jean GARREAU Marie-Jo KACZMAR Jean-Luc PUGIN Aline SAUGE</p>	<p>Pascal DEJARDIN (responsable)</p> <p>Yohann BARTHOD Régis BINETRUY Jean-Luc DUFFAIT</p>
URBANISME & ENVIRONNEMENT	SCOLAIRE & PERISCOLAIRE	VOIRIE	CCAS
<p>Marie-Jo KACZMAR (responsable)</p> <p>Yohann BARTHOD Patricia JOUFFRAY Elsa JULLIARD Nathalie LIMOGES Sebahat POLAT David SCHALLER</p>	<p>Catherine ROGNON (responsable)</p> <p>Sylvie ARNOUX Fabien BEZ Elsa JULIARD Nathalie LIMOGES Sebahat POLAT Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON</p>	<p>Jean GARREAU (responsable)</p> <p>Pascal DEJARDIN Jean-Luc DUFFAIT Sebahat POLAT Jean-Luc PUGIN Catherine ROGNON David SCHALLER</p>	<p>Catherine ROGNON (présidente)</p> <p><u>Elus :</u> Lydia GAIFFE Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON Aline SAUGE</p> <p><u>Personnes extérieures :</u> Sylvie BARATTO Claude BAVEREL Noëlle GIROD</p>
CIMETIERES	FINANCES & RESSOURCES HUMAINES	COMMUNICATION, INFORMATION	TOURISME & AMENAGEMENT
<p>Patrick ANDRE (responsable)</p> <p>Régis BINETRUY Pascal DEJARDIN Jean-Luc DUFFAIT</p>	<p>Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON (responsable)</p> <p>Patrick ANDRE Régis BINETRUY Marie-Jo KACZMAR</p>	<p>Fabien BEZ (responsable)</p> <p>Elsa JULLIARD Sebahat POLAT Jean-Luc PUGIN</p>	<p>Yohann BARTHOD (responsable)</p> <p>Jean-Luc DUFFAIT Lydia GAIFFE Patricia JOUFFRAY Nathalie LIMOGES Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON</p>
SPORTS & ASSOCIATIONS	CORRESPONDANT DEFENSE		
<p>Aline SAUGE (responsable)</p> <p>Fabien BEZ Jean-Luc DUFFAIT Lydia GAIFFE Sebahat POLAT Jean-Luc PUGIN</p>	<p>Jean GARREAU</p>		

Mme Marie-Jo KACZMAR arrive en séance à 20h45.

20140416-04 Approbation des Budgets Primitifs 2014 et des affectations de résultats

Madame le Maire donne la parole à Mme la Secrétaire Générale et Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON pour la présentation des Budgets Primitifs 2014 de la commune.

Budget Lotissement

Fonctionnement

Total des dépenses : 908,96 €

Total des recettes : 908,96 €

Mairie de Montlebon

Investissement

Total des dépenses : 0 €

Total des recettes : 0 €

Budget Lotissement Champ Prouvet**Fonctionnement**

Total des dépenses : 4 465 268,16 €

Total des recettes : 4 465 268,16 €

Investissement

Total des dépenses : 2 117 844,37 €

Total des recettes : 2 117 850,00 €

Budget Caveaux**Fonctionnement**

Total des dépenses : 0 €

Total des recettes : 0,64 €

Investissement

Total des dépenses : 35 664,62 €

Total des recettes : 36 060,52 €

Budget Bois**Fonctionnement**

Total des dépenses : 142 204,70 €

Total des recettes : 142 204,70 €

Investissement

Total des dépenses : 80 600,00 €

Total des recettes : 80 600,00 €

Budget Eau**Fonctionnement**

Total des dépenses : 467 213,10 €

Total des recettes : 499 343,86 €

Investissement

Total des dépenses : 790 229,56 €

Total des recettes : 790 229,56 €

Budget Communal**Fonctionnement**

Total des dépenses : 3 183 753,57 €

Total des recettes : 3 183 753,57 €

Investissement

Total des dépenses : 6 864 214,94 €

Total des recettes : 6 864 214,94 €

Compte tenu du renouvellement récent du Conseil Municipal, Madame le Maire propose aux élus de ne pas voter les Budgets Primitifs et les affectations de résultat pour le moment, afin que chacun puisse prendre le temps de bien prendre connaissance des informations budgétaires qui viennent d'être exposées, mais également de questionner Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON ou bien le Secrétariat Général sur des points en particulier.

Il est proposé de programmer une nouvelle séance de Conseil Municipal lundi 28 avril 2014 à 20h15 et de mettre le vote des Budgets Primitifs et des affectations de résultat à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140416-05 Taux d'imposition 2014

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les éléments transmis par l'Etat pour déterminer les taux d'imposition 2014. La base d'imposition prévisionnelle 2014 est de :

- Taxe d'habitation : 2 527 000,00 € (contre 2 424 893,00 € en 2013)
- Taxe foncière bâti : 1 788 000,00 € (contre 1 741 398,00 € en 2013)
- Taxe foncière non bâti : 99 800,00 € (contre 99 405,00 € en 2013)

Compte tenu des projets d'investissements très importants sur la commune, il est proposé une augmentation de 1 % pour chacun des taux d'imposition pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 6 abstentions et 12 voix pour :

- DECIDE l'augmentation de 1 % des taux d'imposition sur la commune de Montlebon, soit :

taxe d'habitation : 10,78 %,
taxe foncière bâti : 15,63 %,
taxe foncière non bâti : 35,47 %.

Le total des recettes des contributions directes attendues est de 587 277,69 €.

20140416-06 Attribution du marché de travaux de création d'un terrain synthétique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis pour le marché des travaux de création d'un terrain synthétique a eu lieu le 10 avril dernier en présence du bureau d'études ISAP représenté par M. Benoît CHRISTOPHE.

La commission d'ouverture des plis a constaté les candidatures suivantes :

LOT 1 – VRD, réseaux

- | | |
|----------------|-------------------|
| - VERMOT / ISS | - DROMARD |
| - COURGEY ROY | - PARCS ET SPORTS |

LOT 2 – Gazon synthétique, clôtures, agrès sportifs

- | | |
|--|-------------------|
| - ENVIROSPORT (offre non notée car non conforme) | - DUC ET PRENEUF |
| - ART DAN | - ISS |
| - VDS PAYSAGE (offre non notée car non conforme) | - PARCS ET SPORTS |

LOT 3 – Eclairage

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - EPSIG | - DRTP |
| - AVENEL | - SPIE |
| - BALOSI MARGUET | - GOMEZ TECHNOLOGIE |
| - EIFFAGE ENERGIE | - CEGELEC |

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'analyse des offres est conforme au cahier des charges définis avec le bureau d'études ISAP. Toutefois, elle fait ressortir un coût supplémentaire au coût voté lors de la séance du Conseil Municipal du 08 mars 2014, de plus de 80 000,00 € HT.

Cette différence s'explique principalement par le fait que lors de la préparation budgétaire du dossier pour les demandes de subvention, deux postes de travaux se sont avérés incomplets : l'éclairage et le drainage du terrain.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'ajourner l'attribution du marché de travaux du terrain synthétique, dans l'attente du positionnement de la ville de Morteau quant à leur participation financière au projet, ainsi que d'éventuelles autres pistes de financement pour la commune de Montlebon.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140416-07 Acquisition de la parcelle de bois cadastrée ZC 100

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur de la parcelle de bois qui jouxte ses terres, actuellement propriété de M. Henri ROY. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZC 100, d'une contenance totale de 833 m², sise Champ Dessus. Le prix de la parcelle est estimé à 1 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'acquisition de la parcelle de bois cadastrée ZC 100 au prix de 1 500,00 €.
- DONNE son accord pour soumettre la parcelle au régime forestier.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

20140416-08 Attribution d'une aide à l'installation d'un équipement ADSL à Mme Gabrielle BILLOD

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'une aide financière pour une installation ADSL de Mme Gabrielle BILLOD en date du 19 mars 2014.
Comme le prévoit la délibération du 15 juillet 2009, une aide de 160,00 € maximum peut être attribuée aux personnes devant faire l'acquisition d'une installation satellite pour obtenir l'ADSL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de Mme Gabrielle BILLOD et de lui attribuer une aide de 160,00 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140416-09 Attribution d'une aide à l'installation d'un équipement ADSL à Mme Françoise BILLOD

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de demande d'une aide financière pour une installation ADSL de Mme Françoise BILLOD en date du 15 mars 2014.
Comme le prévoit la délibération du 15 juillet 2009, une aide de 160,00 € maximum peut être attribuée aux personnes devant faire l'acquisition d'une installation satellite pour obtenir l'ADSL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de Mme Françoise BILLOD et de lui attribuer une aide de 160,00 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20140416-10 Report de la délibération du 10 février 2014 relative à l'augmentation du nombre d'heures du poste d'Agent Technique 2^{ème} classe de 20 heures

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régularisation d'écriture est nécessaire sur la délibération du 10 février 2014 relative à l'augmentation du nombre d'heures du poste d'Agent Technique 2^{ème} classe de 20 heures.

En effet, ce poste avait été augmenté suite au départ volontaire courant février 2014 d'un agent au service périscolaire dont les missions ont été attribuées à plusieurs autres agents communaux à compter du 01^{er} mars 2014.

Ce qui a été fait :

- poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe passé de 20 à 23 heures.
- poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe de 23,5 heures laissé vacant.

Or l'agent qui a bénéficié de l'augmentation d'heures est en Contrat à Durée Déterminée (CDD) et ses attributions sont majoritairement sur le domaine de l'animation.

Ce qui aurait dû être fait :

- laisser le poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à 20 heures et le rendre vacant.
- faire un nouveau CDD à l'agent concerné pour le nommer sur le poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à 23,5 heures.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de reporter la délibération du 10 février 2014 et d'autoriser le changement de CDD de l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DIT que la délibération du 10 février 2014 relative à l'augmentation du nombre d'heures du poste d'Agent Technique 2^{ème} classe de 20 heures, est reportée.
- ACCEPTE le nouveau CDD de l'agent sur le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 20 heures pour la nommer sur le poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe de 23,5 heures à compter du 01^{er} mars 2014.

20140416-11 Modification de la délibération du 23 décembre 2013 relative à la vente de lots au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'office notarial a fait part de modification quant à l'attribution et la vente des parcelles du lotissement communal Champ Prouvet.

Une délibération ayant été prise pour ces ventes lors du Conseil Municipal du 23 décembre 2013, il convient d'annuler la vente des lots suivants :

N° de parcelle	Surface m ²	Prix vente du m ² (€)
4	757	145
8	762	165
17	808	155
23	904	165
27	702	165
32	702	155

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de donner son accord pour annuler les ventes des parcelles numéros 4, 8, 17, 23, 27 et 32, telles qu'elles avaient été définies dans la délibération du 23 décembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour annuler les ventes des parcelles numéros 4, 8, 17, 23, 27 et 32, telles qu'elles avaient été définies dans la délibération du 23 décembre 2013.

20140416-12 Vente du lot 32 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une nouvelle vente au lotissement communal Champ Prouvet.

N° parcelle	Surface m ²	Prix vente du m ² (€)	NOM DES ACQUEREURS	Montant € TTC
32	702	155	M. et Mme BARRAN	108 810,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente du lot n° 32 auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à la vente.

DIVERS

20140416-13 Affaire Lydie DELAVELLE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le dossier de Mme Lydie DELAVELLE contre la commune de Montlebon. Une ordonnance du Tribunal Administratif du 02 avril 2014 ordonne à la commune :

- de réintégrer Mme DELAVELLE dans son poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à compter du 01^{er} septembre 2013,
- de verser les salaires de Mme DELAVELLE en tenant compte des allocations chômage perçues durant la période d'exclusion,
- de verser 150 € à Mme DELAVELLE au titre des frais juridique

Madame le Maire informe que l'ordonnance du juge administratif sera appliquée et que Mme DELAVELLE retrouvera sa fonction d'Adjoint Technique 2^{ème} classe dans les jours prochains.

20140416-14 Location de la salle des fêtes par des personnes extérieures à Montlebon

Madame le Maire informe qu'un malentendu entre M. Celal YUKSEL et la municipalité a abouti à la réservation de la salle des fêtes par M. YUKSEL, demeurant Morteau, pour une

manifestation privée courant mai 2014. Or, le règlement de location de la salle des fêtes stipule que cette salle ne peut être louée qu'à des particuliers habitant Montlebon.
Madame le Maire a décidé d'accorder à titre exceptionnelle cette location à la famille YUKSEL. Un courrier leur sera transmis afin de leur préciser le caractère exceptionnel de cette location en leur rappelant les règles d'utilisation de la salle des fêtes.

20140416-15 Rationalisation des boîtes jaunes de collecte de courrier

Un courrier mail de M. Michel BAVEREL, encadrant courrier de La Poste à Morteau, en date du 16 avril 2014, informe la municipalité que 6 des 9 boîtes jaunes de collecte de courrier vont être prochainement supprimées, en raison de leur trop faible utilisation par les usagers.

Il s'agit des boîtes situées au 3 rue de Louadey, 2 rue de Bellevue, 7 Les Fontenottes, 4 Le Rondot, 17 Les Sarrazins et 1 rue du Petit Fourg.

Les boîtes situées place des Minimes, 29 rue de Chinard et 1 impasse du Clos Damey restent en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite que la boîte de collecte de courrier rue de Bellevue soit maintenue mais installée sur un endroit plus stratégique et de meilleur accès. Pour les autres boîtes de collecte, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour leur suppression.

Il sera également demandé à La Poste de remplacer la boîte jaune place des Minimes par une boîte plus importante pouvant recevoir des enveloppes de grande taille.

20140416-16 Demande de mise à disposition d'un local pour les Chemins des Rencontres

Un courrier de M. Michel BARBIER, représentant de l'association Les Chemins de Rencontres de Morteau, en date du 05 avril dernier, sollicite la municipalité pour la mise à disposition d'une salle de stockage lors de leur manifestation du 15 juin 2014. L'association demande également la possibilité d'accès au cloître ce même jour pour permettre la visite du site par les participants de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour mettre à disposition de l'association la salle des sociétés et l'accès du cloître gratuitement le dimanche 15 juin prochain.

20140416-17 Foire du 01^{er} Mai

Mme Marie-Jo KACZMAR expose au Conseil Municipal la préparation en cours pour la gestion des parkings et des accès à la Foire du 01^{er} Mai.

20140416-18 Cérémonie du 08 Mai

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le déroulé de la Cérémonie du 08 Mai et demande à tous, dans la mesure du possible, leur participation aux préparatifs, ainsi qu'à la manifestation. Un courrier mail récapitulatif leur sera transmis prochainement.

20140416-19 Planning des permanences aux élections européennes du 25 mai

Madame le Maire rappelle les Elections Européennes qui se dérouleront le 25 mai prochain, jour de la fête des mères. Il est demandé à chacun d'effectuer une permanence de tenue d'un bureau de vote et de transmettre sa disponibilité au secrétariat de mairie. Le tableau définitif sera transmis à tous.

20140416-20 Conseil d'école le 17 avril 2014

Madame le Maire informe de la tenue d'un Conseil d'Ecole le jeudi 17 avril et invite les membres de la Commission Scolaire à y participer.

20140416-21 Prochain CM le lundi 28 avril 2014

Le Conseil Municipal fixe la date du prochain Conseil Municipal au lundi 28 avril 2014 à 20h15.

La séance est levée à 00h15.

Le Maire
Catherine ROGNON

